



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 7226

Texte de la question

Dans son dernier rapport, le Comité national de suivi du développement des soins palliatifs et de l'accompagnement propose notamment de rémunérer le congé pris par des proches d'une personne en fin de vie à l'instar des congés de maternité et paternité. M. Jean-Paul Dupré demande à Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports si, comme cela serait hautement souhaitable, le Gouvernement entend prendre des mesures en ce sens. En effet, rien n'est plus indigne d'une société avancée comme la nôtre que d'abandonner à la plus affreuse des solitudes ceux qui arrivent au terme de leur vie. Le dévouement des personnels soignants, bien que généralement digne d'éloge, ne peut en aucun cas remplacer le soutien, le réconfort et l'amour apporté par les proches.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7226

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 octobre 2007, page 6297

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)